



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

AMBASSADE DE FRANCE EN ROUMANIE

FICHE CURIE ROUMANIE 2014

I - Organisation de l'enseignement supérieur

1. Les établissements d'enseignement supérieur
2. Le système d'administration des universités
3. Accréditation et classement des établissements d'enseignement supérieur

II - Organisation des études et enseignements dispensés

1. Accès à l'enseignement supérieur roumain.
2. Intégration au processus de Bologne et adoption du système LMD
3. Equivalence/reconnaissance des diplômes
4. Focus : les études médicales en Roumanie

III - Principaux atouts du système d'enseignement supérieur roumain

IV - Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

1. Les filières francophones d'excellence
2. Des partenariats prestigieux en sciences humaines et sociales (Collège juridique franco-roumain et Cerefrea)

V - Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

VI – Orientation à donner à la coopération universitaire franco-roumaine

1. Promotion de l'Enseignement Supérieur Français via Campus France Roumanie
2. Soutien à la mobilité : les bourses du gouvernement français
3. Redynamiser les réseaux d'étudiants et diplômés et orienter les élites vers les études en France
4. Consolider les partenariats universitaires et scientifiques francophones

I - Organisation de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur roumain est placé sous la tutelle du Ministère de l'Éducation nationale. Voici quelques données chiffrées de l'évolution de sa structure depuis 2006¹.

	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012
N° total d'établissements (public + privé)	104	106	106	108	108	108
N° de facultés	755	631	617	624	629	614
N° total d'étudiants	785506	907353	891098	775319	673001	539852
N° d'étudiants étrangers	10396	11095	11887	13778	16138	17288
N° d'enseignants	30583	31964	31973	31103	29746	28365

Depuis 2006, le nombre d'étudiants du pays est en baisse, l'Institut National des Statistiques enregistrant 539.852 étudiants en 2011/2012 contre 673.001 en 2010/2011 et 775.319 en 2009/2010. Ces étudiants se répartissent entre cinq grandes spécialités : les études scientifiques ou techniques (28,3%), les études pédagogiques (26,3%), les études économiques (21,2%), les études juridiques (12,5%), les études médicales (10,1%) et les études artistiques (1,6%). En revanche, le nombre des étudiants étrangers est en augmentation : 17.288 en 2011/2012 par rapport à 13.778 en 2009/2010.

Pour l'année universitaire 2011/2012, le nombre total d'étudiants (539.852) a subi une baisse de presque 25% par rapport aux six dernières années et se répartit selon quatre niveaux d'enseignement: 82% des étudiants en enseignement de jour (76,3% pour l'année 2010/2011), 0,1% sur le mode des cours du soir (0,1% en 2010/2011), 8,6% à temps partiel (14% en 2010/2011) et 9,3% à distance (9,6% en 2010/2011).

1. Les établissements d'enseignement supérieur

L'offre d'enseignement supérieur en 2011/2012 pour les principales villes universitaires roumaines²:

Villes	Nombre d'institutions	Nombre de facultés	Nombre d'étudiants inscrits	Personnel pédagogique
Bucarest	34	170	166667	10707
Iasi	11	50	51157	3316
Cluj-Napoca	10	49	54203	3932
Timisoara	8	41	35862	2306
Craiova	3	18	23488	1462
Brasov	3	27	26267	1018
Galati	2	18	15620	677
Ploiesti	1	5	7652	366
Târgu-Mures	4	15	10990	784
Petrosani	1	3	3352	211
Sibiu	4	16	18102	883
Pitesti	2	14	10106	555

Le secteur de l'enseignement supérieur est composé d'institutions publiques (ou d'État) et privées qui se classent en plusieurs catégories : **Universités / Académies / Instituts / Ecoles académiques postuniversitaires/ Collèges universitaires.**

2. Le système d'administration des universités

La loi sur l'éducation entrée en application le 9 février 2011 modifie les structures de gouvernances des universités.

Désormais, le Sénat de l'université élit les Recteurs qui n'ont plus droit qu'à un nombre limité de mandats. Autre nouveauté, les recteurs n'appartiennent plus nécessairement au corps professoral, ce qui permet à des structures universitaires appliquées, par exemple les instituts polytechniques, de profiter d'une gestion plus proche du fonctionnement d'une entreprise. Par ailleurs, les recteurs n'ont plus la possibilité de cumuler leur charge avec des fonctions les exposant publiquement (membre du parlement, ministre, dirigeant d'une grande entreprise,

¹ Source : *Annuaire statistique annuel de Roumanie – édition 2012*

² Id.

responsable d'un parti politique...). Cette dernière disposition prévue par la loi a été approuvée par l'Agence Nationale d'Intégrité (ANI).

Les Recteurs ont la prérogative de nommer les doyens et le conseil scientifique. Ils pilotent le conseil d'administration, composé des doyens et des vices recteurs. Le conseil d'administration a gagné en autonomie notamment pour la gestion financière de l'établissement. Il est soumis à un contrôle du Sénat de l'université pour l'utilisation des fonds,

Au niveau national, un Conseil d'Ethique et de Management Universitaire est chargé de surveiller le fonctionnement des universités, en particulier au niveau éthique. Ce conseil a la capacité de dénoncer et de sanctionner des dérives. Pour ce faire, il saisit le Sénat de l'université concernée et peut lui demander de mettre en demeure le Recteur de prendre les mesures nécessaires à une mise en conformité avec la loi. Si ses recommandations ne sont pas suivies d'effet, le conseil peut sanctionner le Recteur. Théoriquement, si la situation perdure, les sanctions peuvent aller crescendo avec, notamment, une baisse des subventions publiques.

En ce qui concerne le corps professoral de l'enseignement supérieur, il est relativement âgé, avec une moyenne d'âge des professeurs proche de 60 ans. Cette situation devrait évoluer avec la nouvelle Loi sur l'éducation nationale qui prévoit le départ à la retraite de tous les enseignants de 65 ans et plus.

Par ailleurs, la loi inscrit également une réforme de la promotion au sein des différents corps de l'enseignement supérieur. Ces mesures devraient renforcer l'attractivité du métier d'enseignant pour lequel il existait trop peu de candidats.

3. Accréditation et classement des établissements d'enseignement supérieur (cf Annexe 1)

L'accréditation des universités dépend du Ministère de l'Education, Recherche, de la Jeunesse et des Sports et du Ministère de la Santé Publique de Roumanie (pour la partie médecine).

Depuis la création en juillet 2005 de l'Agence nationale d'accréditation des diplômes (ARACIS), toutes les universités sont entrées dans un processus de remise à plat de leurs diplômes.

Sur la base du dernier recensement établi en 2011, la Roumanie comptait : 54 établissements d'enseignement supérieur publics accrédités, 4 universités militaires et 50 institutions privées accréditées ou en cours d'accréditation. Ces dernières sont alors provisoirement autorisées, mais doivent faire passer les examens dans une université accréditée.

La loi sur l'éducation nationale entrée en application le 9 février 2011 prévoit le classement des universités en trois catégories : universités d'excellence en recherche et en éducation (catégorie I), universités de recherche scientifique et de création artistique (catégorie II), universités d'éducation (catégorie III). Le premier classement a été établi en septembre 2011. Un questionnaire annuel permet de suivre l'activité de recherche et d'enseignement dans chaque université. Le classement est revu tous les quatre ans en fonction des progrès réalisés par chaque établissement. Le prochain classement devrait paraître en 2015.

L'évaluation est menée par un consortium constitué par l'ARACIS (l'Agence nationale d'accréditation des diplômes), des représentants d'organisations étudiantes, le Centre National de la Recherche Scientifique (CNCS), le CNATDCU (Conseil national pour les titres, diplômes et certificats) et des experts internationaux. Les critères de classification prennent en compte l'enseignement et l'apprentissage, la recherche scientifique, les relations des universités avec leur environnement et les capacités institutionnelles. A l'avenir l'évaluation des formations universitaires tiendra aussi compte du rayonnement des formations à l'international ainsi que du niveau d'intégration des diplômés dans la société. Les différentes filières seront donc jugées sur la qualité scientifique du corps professoral (publications) mais également sur leur capacité d'interaction avec le monde de l'entreprise.

L'objectif est de donner une meilleure visibilité dans les classements internationaux aux établissements roumains en procédant à une réduction du nombre d'universités. Pragmatiquement, cette mesure permettra aussi de réaliser des économies d'échelle en mutualisant tout ou partie des services administratifs des universités qui auront fait le choix de fusionner. Ce classement recense 108 universités dont 4 militaires, 54 publiques (60 % des étudiants), et 50 privées.

A l'issue du processus d'évaluation 2011, 12 universités ont été classées en catégorie I. Ces établissements verront leurs places de master et de doctorat financées par le Ministère augmenter de 20 % par rapport à l'année dernière. Au total, ces établissements offriront 35.600 places de master soit 65 % des places subventionnées par l'Etat roumain. Pour le doctorat, ces établissements offriront 85 % des places disponibles.

Les établissements classés dans la catégorie 2 disposeront d'un nombre de places de master financées par le Ministère de l'Education approximativement égal à celui de l'année dernière mais le nombre de places en doctorat diminuera. Parmi ces universités se distinguent trois importants établissements de province, l'Université de l'Ouest de Timisoara, l'Université de Transylvanie à Brasov, l'Université de Craiova.

Enfin, les universités dites d'éducation (catégorie III) offriront un nombre réduit de places de master et uniquement pour les cursus reconnus de qualité par la mission d'expertise. Les universités dites d'éducation ne recevront que 1.6 % des financements nationaux pour les doctorats. Le Ministère invite les établissements de catégorie III à se créer une identité forte autour de spécialités. La plupart des universités de cette catégorie sont des universités jeunes ou des universités dites spécialisées: Université de Pitesti pour la mécanique, Université de Ploiesti pour le gaz et le pétrole.

II - Organisation des études et enseignements dispensés

1. Accès à l'enseignement supérieur roumain

L'accès à l'enseignement supérieur est conditionné par l'obtention du baccalauréat. La procédure d'admission dans les universités d'État se fait sur la base d'un examen ou sur dossier, avec un nombre déterminé d'étudiants pouvant être admis à titre gratuit. Le nombre de « places gratuites » est déterminé chaque année pour chaque établissement par la Ministère de l'éducation. Le recteur est responsable de ce processus et autorise l'admission des étudiants. Les institutions sont par ailleurs autorisées à admettre un certain nombre d'étudiants payants qui sont sélectionnés sur dossier : les étudiants étrangers hors Union Européenne entrent dans cette catégorie. Les frais de scolarité pour les étudiants « payants » sont très variables ; de quelques centaines d'euros en général, ils peuvent atteindre quelques milliers d'euros.

Au milieu des années 90 (de 1994 à 1997), au moment où le nombre d'étudiants explosait, une cinquantaine d'universités privées ont été créées. Elles occupent actuellement une place significative dans le paysage de l'enseignement supérieur roumain. Aujourd'hui le nombre d'universités privées est aussi important, mais leurs effectifs ont baissé au regard de la baisse globale du nombre d'étudiants en Roumanie.

Il est difficile d'avoir connaissance du nombre exact des étudiants inscrits dans ces universités privées. Le chiffre des inscrits dans l'enseignement privé s'élevait pour l'année 2011/2012 à 140.388 étudiants³ ce qui représente 26% du total des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur roumain, chiffre en baisse par rapport à l'année 2008/2009 où cet effectif représentait 45% du nombre total d'étudiants.

Les statistiques montrent que 70% des places dans les universités d'état et privées de Roumanie sont « payantes ». C'était le contraire il y a dix ans lorsque plus de deux tiers des étudiants de l'enseignement supérieur étaient sur des places « budgétées ».

2. Intégration au processus de Bologne et adoption du système LMD

La Loi du 24 Juin 2004 (loi no. 288/2004) portant sur la réorganisation des études universitaires n'apporte pas de modification majeure à l'organisation de l'enseignement supérieur, mais introduit le découpage obligatoire des études en trois cycles distincts : Licence, Master, Doctorat (3/5/8) et le système européen de crédits d'étude transférables (ECTS).

a) La Licence (Licența) : Dans le cas de la formation initiale, la durée normale des études universitaires de licence est de 3-4 ans et correspond à un nombre de 60 ECTS pour une année d'étude. La loi prévoit l'obligation d'effectuer des stages de pratique (practică) dans le cadre des études universitaires de licence. Ces stages rapportent des crédits aux étudiants. En règle générale, la plupart des étudiants roumains poursuivent les études universitaires par un Master.

N.B : Dans le cas du droit et de la formation d'ingénieur, la licence reste en 4 ans (240 ECTS) et la formation peut être prolongée par 2 ans de Master.

b) Le Master (Master) : L'admission dans un cycle de Master est conditionnée par l'obtention du diplôme délivré après l'achèvement des études universitaires de Licence. Dans le cas de la formation initiale, la durée normale des études universitaires de Master est de 1-2 ans et correspond à un nombre de 60 crédits ECTS pour une année d'études.

Pour certaines formations (architecture, médecine, etc.), le 1er cycle et le IIème cycle peuvent être réunis dans un programme unitaire d'études universitaires ayant une durée comprise entre 5 et 6 ans, les diplômes obtenus sont alors équivalents à un titre de Master.

A noter également que la loi ne distingue pas le Master à caractère professionnel du Master recherche.

c) Le Doctorat (Doctorat) : En Roumanie, l'université est l'institution accréditée par le Ministère de l'Education pour encadrer/diriger une thèse. Les études doctorales ont deux parties obligatoires :

- les études universitaires avancées (2-3 semestres) et
- la recherche scientifique (3-4 semestres).

³ Source : *Annuaire statistique annuel de Roumanie – édition 2012.*

Le passage de la première partie (études universitaires) à la seconde (recherche) se fait sur la base d'une présentation d'un projet de recherche qui définira ensuite la direction de recherche de la thèse. Les résultats intermédiaires de la recherche sont présentés sous la forme de rapports scientifiques et/ou publications dans des revues avec comité de lecture. Une « pré-soutenance » de thèse est obligatoire pour pouvoir faire la soutenance finale. La différence importante avec le doctorat en France réside dans la partie des études universitaires avancées qui comporte des examens. Dans le cas d'une cotutelle, la mobilité des thésards est possible en première année, mais doit faire l'objet d'une concertation entre les 2 établissements partenaires.

Les études universitaires doctorales s'effectuent généralement en 3 ans. La loi dispose que dans des situations spéciales, où la thématique abordée nécessite une période plus longue d'étude ou expérimentation, la durée peut être prolongée de 1-2 ans, et ce, par approbation du sénat universitaire, sur proposition du responsable du doctorat. La soutenance de la thèse de doctorat peut être effectuée dans un délai maximum de 3 ans après la fin des études universitaires de doctorat.

La possibilité d'étudier dans un autre pays est conditionnée par l'existence d'une convention de cotutelle de l'université roumaine et l'université étrangère. La cotutelle prévoit la reconnaissance des diplômes dans les deux pays, en fonction de la législation spécifique à chaque pays.

3. Equivalence/reconnaissance des diplômes

Dans le cadre de la Convention de Lisbonne du 11 avril 1997 sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne et de la Déclaration de Bologne pour construire l'espace européen de l'enseignement supérieur, les gouvernements ont préparé un accord qui fixe les modalités pour la reconnaissance des diplômes entre les deux pays. L'accord a pour objet de faciliter la reconnaissance mutuelle des diplômes et des périodes d'études validées en vue d'une poursuite d'études dans les établissements dispensant un enseignement supérieur de l'autre Partie.

Cet accord a été validé par les Ministères français et roumain de l'enseignement supérieur et de la recherche et est entré en vigueur le 30 avril 2013.

Par ailleurs, dans le cadre des études de médecine, chaque faculté ou université accréditée légalement en Roumanie peut prétendre à la reconnaissance de ses diplômes au vue de la délivrance du certificat de conformité qui émane du Ministère de la Santé Publique de Roumanie.

4. Focus : les études médicales en Roumanie

La mobilité des étudiants français vers la Roumanie est essentiellement le fait d'étudiants en médecine qui viennent s'inscrire dans les 5 filières médicales francophones du pays (Université « IuliuHatieganu » de Cluj-Napoca, Université « Gheorghe Popa » de Iasi, Université « Victor Babes » de Timisoara, Université privée « VasileGoldis » d'Arad et L'Université de sciences agronomiques et médecine vétérinaire de Cluj-Napoca). En 2013, ces filières accueillait 1070 étudiants français.

En principe, le nombre de places qu'offrent ces facultés est fixe (numerus clausus établi annuellement par les universités) ; l'accès aux études de médecine est réglementé et se fait par concours portant sur les connaissances en chimie organique, anatomie et physique. Toutefois, dans le cas des facultés en langues les candidats sont admis sur la base d'un examen de leur dossier.

Par conséquent, l'étudiant français peut accéder à la formation médicale soit :

- par concours d'entrée (en langue roumaine). Il bénéficie alors, en fonction du classement, d'une place budgétisée soit gratuite, soit avec un tarif d'inscription à taxe réduite (de l'ordre de 800 - 1000 euros par an) ;
- par dossier avec évaluation des performances scolaires et des réalisations personnelles, le nombre de places étant fixé chaque année par l'université. Selon l'établissement d'accueil les frais varient entre 3.200 (Arad) et 5.000 euros (Cluj) par an.

Les étudiants français qui souhaitent s'inscrire en Médecine/Pharmacie/Odontologie en Roumanie doivent déposer leur candidature auprès de l'institution d'enseignement supérieur choisie. L'inscription est conditionnée par l'obtention de la lettre d'acceptation aux études, délivrée par le Ministère roumain de l'Education, de la Recherche et de l'Innovation. Ce sont les universités qui en font directement la demande, auprès de la Direction générale des Affaires européennes et des relations internationales (DGAERI) du Ministère.

Les études se déroulent sur six années de manière assez similaire à ce qui se passe en France avec une mise pratique auprès des patients qui commence dès la troisième année ; des cours de roumain sont donc inclus dans

le programme des étudiants étrangers. A partir de la quatrième année, les étudiants suivent progressivement leurs cours en langue roumaine.

Le format de la sixième année durant laquelle les étudiants prépare l'épreuve nationale de classement (ECN) est assez différent de celui de la France où le nombre d'enseignements est réduit. En Roumanie, la sixième année compte la même quantité de cours en amphithéâtre que les autres années. A la fin de la sixième année, les étudiants passent un concours d'Internat (résidanat).

III - Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Ces dernières années, les universités roumaines ont largement bénéficié de subventions du Ministère de l'Éducation pour le renouvellement des infrastructures et de l'équipement des laboratoires de recherche. La qualité des formations dispensées dans les établissements roumains est largement reconnue. Tant les universités françaises que les grandes entreprises implantées en Roumanie soulignent le bon niveau des étudiants qu'elles accueillent.

L'un des atouts notables pour le cas particulier de la coopération franco-roumaine est la francophilie et la francophonie, très développées dans la majeure partie du pays. Les contacts en sont facilités et démultipliés. Un grand nombre d'universitaires et de décideurs, dans de nombreux domaines, ont été pour partie ou totalement formés en France.

Les stages professionnels, comme partie intégrante d'un curriculum d'études sont peu fréquents, y compris dans les parcours d'ingénieurs.

IV - Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur **a) français**

L'intensité des échanges universitaires entre la France et la Roumanie est le fruit des rapports politiques historiques entre les deux pays et d'une tradition francophone qui continue d'être portée par une grande partie de l'élite roumaine, bien que l'on observe un ralentissement de cette dynamique, en particulier auprès des jeunes générations. Historiquement, les formations francophones constituent le premier vecteur des échanges universitaires franco-roumains.

Dans plusieurs grandes universités du pays, il existe des facultés en langues étrangères qui dispensent un enseignement de spécialité en français de niveau Licence pendant une durée de 3 ou 4 ans (filiales d'ingénierie). Des Lectorats sont implantés dans certains de ces établissements (Université Politehnica de Bucarest, Université Technique de Construction de Bucarest, Université de Bucarest, Université de Craiova, Université de Iasi, Université de Brasov, etc.) pour soutenir ces cursus francophones. Ces formations initiales peuvent être complétées par des formations francophones de niveau Master, mais ce n'est pas toujours le cas.

Parmi ces formations, environ 25 proposent un double diplôme ou diplôme conjoint de niveau Master dans des domaines variés. Cependant, il est à noter que l'implication bilatérale des partenaires peut différer d'un partenariat à l'autre.

Aux côtés des filières francophones, de nombreux accords de partenariats existent entre les filières classiques des universités roumaines et des établissements d'enseignement supérieur français de haut niveau, pouvant donner lieu à un double diplôme. De plus en plus, ces cursus apparaissent comme le vecteur privilégié de la coopération d'excellence entre la France et la Roumanie. Ces formations concernent tous les niveaux et tous les domaines: sciences économiques et de gestion, sciences politiques et juridiques, sciences fondamentales et sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales, médecine et santé.

Le Service de coopération universitaire et scientifique a lancé en septembre 2013 une carte interactive, diffusée sur internet et permettant d'identifier et de localiser ces formations : <http://www.institutfrancais-roumanie.com/institutfrancais-roumanie.com/cms/articleview/id/4207>

Avec plus de 600 accords de coopération, les universités françaises sont les premiers partenaires des universités roumaines. Ces échanges avaient notamment contribué à faire de la France la première destination des étudiants roumains en mobilité. Toutefois, depuis 2012, la France a perdu son titre de premier pays d'accueil des étudiants roumains au profit de l'Italie. En 2011/2012, la France a accueilli 4.819 étudiants roumains⁴ parmi lesquels 3.939 (81,7%) étaient inscrits en université.

⁴ Sources : fiche Roumanie, Campus France

Parallèlement, le nombre d'étudiants français inscrits en Roumanie dans le cadre du programme Erasmus est en constante augmentation.

3. Les filières francophones d'excellence

a) Programme « Pôles de Compétence » (2011 à 2013)

Au titre de l'année 2012-2013, le Pôle de coopération universitaire a soutenu 13 filières francophones, qui ont été labellisées. La plupart de ces filières offraient des parcours permettant aux étudiants qui s'y inscrivaient de pouvoir bénéficier d'un double diplôme ou d'un co-diplôme franco-roumain. Voici ci-dessous la liste de ces formations :

- **Master Recherche, science et technologie des matériaux** de l'Université de Pitesti, Faculté de Mécanique et Technologie avec l'Institut National Polytechnique de Toulouse
- **Master Ingénierie des systèmes Industriels** de l'Université Polytechnique de Bucarest, Filière en Langues Etrangères (FILS) avec l'Institut National Polytechnique de Toulouse
- **Master Traitement du signal et des Images** de l'Université technique de Cluj-Napoca, Faculté de Télécommunications avec l'Université de Bordeaux 1 & Université de Nice Sophia-Antipolis
- **Master Technologie de la traduction automatique** de l'Université Politehnica de Bucarest, FILS avec l'Université Stendhal de Grenoble
- **Master 2 Contrôle avancé des processus manufacturiers** de l'Université technique de Cluj-Napoca avec l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
- **Programme de mobilité en mathématiques** de l'Ecole Normale Supérieure de Bucarest avec la Fondation Sciences Mathématiques de Paris
- **Collège Juridique Franco-roumain d'études européennes** (Licence, Master) de l'Université de Bucarest – Faculté de Droit avec l'Université de Paris I Panthéon Sorbonne et un consortium d'universités françaises
- **Master Etudes Politiques Européennes Comparées** de l'Université Babes Bolyai de Cluj-Napoca - Faculté d'Etudes Européennes avec l'Université Paris Est Marne la Vallée
- **Master Administration européenne, Gouvernance et action publique** de l'Université Ovidius de Constanta - Faculté de Droit en Université Lille 2 - Droit et Santé Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales
- **Master Egalités des chances** de l'Université de Bucarest – Faculté de Sciences Politiques avec l'Université de Lyon 2
- **Master Statistique et Actuariat appliqués en assurances et santé** de l'Université Ioan Cuza de Iasi avec l'Université de Poitiers – IRIAF de Niort
- **Licence en Management** de l'Université de l'Ouest de Timisoara avec l'Université de Lille 1
- **Master Politique en Europe. Etats, frontières et sociétés** de l'Université de Bucarest, Faculté de Sciences Politiques avec l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS).

Cet appel « Pôle de compétences » a permis d'identifier les pôles d'excellence et d'accroître la lisibilité de l'offre des formations francophones en Roumanie. A l'avenir, un soutien limité à quelques filières clés représentant un enjeu particulier pour la coopération franco-roumaine pourra être apporté au cas par cas.

4. Des partenariats prestigieux en sciences humaines et sociales

a) Collège juridique franco-roumain

Fondé en 1994, le Collège Juridique franco-roumain d'études européennes est la plus ancienne collaboration franco-roumaine universitaire. Il s'agit d'une filière implantée au sein de l'Université de Bucarest en partenariat avec Paris I Panthéon-Sorbonne et spécialisée dans l'enseignement du Droit européen des affaires. Le Collège juridique franco-roumain d'études européennes – plus simplement appelé « Collège juridique » - fait figure de porte-étendard dans le paysage des formations universitaires francophones en Roumanie. C'est une filière permettant d'obtenir une Licence et une Maîtrise puis un Master en Droit International et Européen des Affaires de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne.

Soutenue par un consortium d'universités françaises (au nombre de 10 aujourd'hui) qui offre des moyens et alimente le Collège juridique en professeurs tout au long de l'année, la filière comporte environ 250 étudiants qui représentent le principal vivier d'étudiants francophones en Roumanie. Les anciens du Collège juridique appartiennent à une élite que l'on retrouve à tous les échelons du gouvernement.

b) CEREFREA

La Roumanie est le vivier d'Europe centrale et orientale pour la pensée francophone en sciences sociales. Ce constat a fait germer le projet de transformer la Villa Noël et ses dépendances, anciennement occupée par le

service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France en Roumanie, afin d'y créer un lieu d'excellence pour le rayonnement régional des études en sciences sociales francophones. Le projet porté par l'Université de Bucarest a remporté le Grand Prix Culturel Louis D. 2012 doté de 750.000 euros. Ce Prix est destiné à rénover la Villa Noël pour devenir un centre de recherche. Elle a été inauguré en juillet 2014.

Le CEFREFREA entend développer des programmes autonomes pour lesquels les établissements partenaires s'engagent ultérieurement à identifier des sources de financement. L'une de ces sources sera le programme de bourses Eugène Ionesco du gouvernement roumain, programme mis en place lors du Sommet de la francophonie de Bucarest. Les activités scientifiques principales du CEFREFREA s'organiseront autour de la recherche et de la formation notamment au travers de programmes de bourses et de mobilités. En effet, le CEFREFREA envisage accueillir des chercheurs, enseignants, doctorants et post-doctorants de Roumanie et de l'Europe du Sud Est pour des séjours de recherche d'une durée variable (d'un mois jusqu'à dix mois) qui auront accès à des ressources documentaires (base de données, bibliothèques).

Côté français, l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (EPHE), l'Université Paris I, la direction des SHS du CNRS ont été approchées pour participer à la définition des contours du projet scientifique du CEREFREA afin de créer des réseaux de recherche.

Le vivier qui fera vivre le Centre proviendra notamment de deux masters francophones de l'Université de Bucarest : Master franco-roumain *Politiques en Europe : Etats, Frontières et Sociétés* en partenariat avec l'EHESS, qui a ouvert ses portes en 2012, et le Master *Egalités des chances*. Les étudiants pourront ensuite suivre leur doctorat au sein de l'Ecole Doctorale Francophone en Sciences Sociales (EDSS) de l'Université de Bucarest tout en participant aux activités du CEREFREA.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur **b) d'autres pays, notamment européens**

Dans le cadre des programmes Socrates/Erasmus et Leonardo da Vinci, de nombreux accords existent avec tous les pays européens, avec une certaine concentration sur la France, l'Allemagne, l'Italie, la Hongrie, le Royaume-Uni et l'Autriche (selon les chiffres de l'UNESCO).

Il est très difficile de connaître le nombre d'accords et conventions de coopération actifs et pérennes entre les universités roumaines et les universités d'autres pays.

Cependant, en dehors de la France (qui est le partenaire le plus actif en terme de coopération universitaire), l'Allemagne est également très bien implantée dans le milieu universitaire en Roumanie (lecteurs d'Allemands détachée par le DAAD, double diplôme, Master en langue allemande, etc.) suivi par la Grande Bretagne. En marge, quelques accords existent avec les Etats-Unis et l'Asie.

Exemples de coopérations à l'international pour trois grandes universités roumaines: l'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest, l'Université de Bucarest et l'Université Polytechnique de Bucarest.

L'Académie d'Etudes Economiques de Bucarest (ASE) semble avoir un intérêt faiblissant pour les coopérations avec la France et adopte depuis quelques années une politique largement favorable à la mise en place de formations en anglais (citons par exemple le programme MBA Roumaino-Canadien, en collaboration avec l'Université d'Ottawa). 11 formations en anglais sont actuellement proposées à l'ASE contre 2 en allemand et 2 formations en français (niveau Master). Notons par ailleurs l'existence d'une formation double diplômante avec l'Allemagne (programme de MBA Roumaino-Allemand, en collaboration avec Westfälische Hochschule).

L'Université de Bucarest a actuellement plus de 200 accords Erasmus (70 accords la France ; 38 avec l'Italie ; 33 avec l'Allemagne ; 31 avec l'Espagne ; 13 avec la Pologne et la Turquie etc.) et plus de 400 étudiants qui en bénéficient tous les ans. De plus, l'Université de Bucarest compte aussi 16 accords bilatéraux avec des universités françaises.

L'Université Polytechnique de Bucarest a de nombreux accords de coopération avec la France (qui est son premier partenaire universitaire) : 76 accords Erasmus, 42 accords bilatéraux avec des universités françaises, 19 conventions tripartites avec l'Agence Universitaire de la Francophonie et plus de 50 thèses en cotutelle.

L'UPB compte actuellement 9 accords bilatéraux avec les Etats-Unis, 9 avec l'Italie, 7 avec l'Allemagne et 7 avec l'Espagne. Par ailleurs, notons qu'à la faculté d'Ingénierie en Langues Etrangères de l'Université Polytechnique de Bucarest, il existe plusieurs spécialités enseignées en français, anglais et allemand :

- Electronique appliquée (en anglais, français et allemand)
- Ingénierie de l'informatique (en anglais et français)
- Ingénierie mécanique (en anglais et français)

- Ingénierie chimique (en anglais)
- Ingénierie industrielle dans le domaine électrique (en allemand)
- Ingénierie industrielle dans le domaine mécanique (en allemand)
- Science des matériaux (en anglais)

V – Orientation à donner à la coopération universitaire franco-roumaine

1. Promotion de l'Enseignement Supérieur Français via Campus France Roumanie

Depuis le 17 janvier 2008, l'Institut français de Bucarest offre un nouveau service destiné aux étudiants roumains désireux de faire des études supérieures en France. L'Espace CampusFrance travaille en lien direct avec les établissements d'enseignement supérieur français, membres adhérents de l'Agence CampusFrance et promeut l'offre française d'enseignement supérieur : participation au salon des étudiants RIUF (Romanian International UniversityFair); déplacement dans les lycées bilingues et scientifiques roumains ainsi que dans les universités; mobilisation des réseaux (lecteurs, professeurs, associations) ; mise en place d'une version locale en langue roumaine du site français www.campusfrance.org. De plus, en 2013, les 4 principaux services éducationnels présents actuellement en Roumanie (**DAAD, British Council, Commission Fulbright et Campus France**) ont lancé un projet commun - International Study Day - qui vise à organiser des journées d'information sur les études à l'étranger dans des villes universitaires de petite et moyenne taille de Roumanie où l'on ne dispose pas de lectorat ou de relais direct pour disséminer l'information sur les études à l'étranger. Cette initiative a bénéficié du support d'une dizaine d'universités roumaines et a permis à environ 2.000 élèves et étudiants roumains de bénéficier de renseignements sur les programmes universitaires et postuniversitaires dans les pays partenaires. L'institut français organisera en avril un salon francophone pour promouvoir les études en France.

a) Actions de promotion de l'Enseignement Supérieur français dans les universités

La plupart des universités des grandes villes de Roumanie ont été les lieux de conférences sur l'offre française en matière d'enseignement supérieur et de bourses d'études, en partenariat avec l'Espace Campus France.

L'Espace CampusFrance Roumanie participe régulièrement à des forums universitaires, à des rencontres avec les étudiants roumains, à des missions d'information et d'orientation dans les universités roumaines et envisage de continuer ces actions dans le but de renforcer la visibilité de l'offre de formation française : les étudiants roumains qui ont déjà fait un premier cycle d'études en Roumanie et qui postulent ensuite pour des spécialisations que ce soit au niveau Master ou Doctorat représentent l'effectif le plus important d'étudiants inscrits dans les établissements français. L'espace Campus France est soutenu dans cette mission de promotion par le réseau de lecteurs de français rattachés au service de coopération éducative et qui sont installés dans 5 des principales villes universitaires roumaines : Bucarest, Cluj, Timisoara, Iasi, Craiova, Brasov et Sibiu.

b) Actions de promotion de l'Enseignement Supérieur français dans les lycées

En 2013, de nombreuses interventions ont eu lieu, en étroite collaboration avec les lectorats de français dans les lycées bilingues (la Roumanie compte un réseau d'environ 20 lycées bilingues), lors des concours scolaires ou encore lors des étapes nationales des olympiades. Le but de ces interventions a été d'informer et de sensibiliser les élèves à la fois aux études en France, mais aussi aux formations enseignées partiellement ou intégralement en français en Roumanie. Ces missions ont souvent bénéficié de l'appui des professeurs de français et le succès de ces interventions encourage l'Espace à continuer ces conférences promotionnelles de l'enseignement français auprès des jeunes élèves roumains. Par ailleurs, l'ambassade collabore depuis plusieurs années avec les responsables du campus de SciencesPo Paris délocalisé à Dijon ainsi qu'avec l'Ecole Supérieure de Commerce de la Rochelle qui organisent chaque année des sessions d'information dans les lycées roumains et qui, dans le cas de SciencesPo, sélectionnent des élèves roumains pour l'entrée en première année du cycle est-européen de SciencesPo Dijon.

c) Prix et concours

Depuis 2004, dans le cadre de la volonté de l'ambassade d'intensifier les échanges entre la France et la Roumanie dans les "domaines académiques et professionnels de haute qualification" a été mis en place pour la Roumanie le Concours de Préparation aux Grandes Ecoles. Le concours consiste en une épreuve de mathématiques, fournie par les soins d'un professeur du Lycée Louis le Grand. Les étudiants lauréats intègrent le lycée en question où ils sont internes grâce à des bourses privées.

2. Soutien à la mobilité : les bourses du gouvernement français

Depuis le début des années 1990, l'ambassade de France en Roumanie s'est engagée dans une politique active de soutien à la mobilité : plusieurs programmes de bourses d'excellence ont été mis en œuvre, concernant tous les

domaines et tous les niveaux de formation. Grâce à ces programmes, plus de 1.800 roumains ont reçu un financement. Cet effort de soutien n'a jamais faibli et s'est adapté aux nouveaux enjeux et aux opportunités offertes par des partenariats innovants ambassade/entreprises.

a) Programmes généraux (Master 2 et Doctorat en cotutelle)

Depuis 2007, l'ambassade a mis en place un processus de sélection structuré et transparent des boursiers (jurys mixtes d'universitaires franco-roumains) et a développé sur cette base sa collaboration avec le Ministère roumain de l'Education et l'AUF.

L'ambassade propose exclusivement des bourses d'étude de niveau Master 2 et Doctorat en cotutelle. La sélection se fait chaque année au mois de mai. Pour l'année universitaire 2013-2014, l'ambassade a accordé 16 bourses de niveau Master 2 et 6 bourses doctorales.

En marge de cela, 9 bourses ont été fléchées pour des étudiants dans le cadre d'accords bilatéraux avec des universités roumaines.

b) Programmes centrés sur l'insertion professionnelle

- *Copernic*

Ce programme de formation au management et au monde contemporain existe depuis 1990 et est destiné à de jeunes diplômés (Bac+5) des universités des pays d'Europe centrale et orientale. Le programme bénéficie d'une bonne visibilité, en partie grâce aux efforts de l'association très active des anciens boursiers Copernic. De nombreux candidats se présentent chaque année pour bénéficier d'une des bourses attribuées pour ce programme. Sur l'année universitaire 2013-2014, 4 étudiants roumains bénéficieront d'une bourse de 12 mois.

- *Bourses cofinancées*

En 2011, un programme de bourses cofinancées a été lancé pour la première fois en Roumanie. Il représente une formidable opportunité de partenariat public/privé centrée sur l'insertion professionnelle des jeunes roumains francophones dans leur pays: la Roumanie. Cette démarche réunit l'ambassade de France, via l'Institut Français de Roumanie et les grandes entreprises françaises installées en Roumanie (*Renault, Orange, GDF Suez, Lafarge, Colas, Pentalog, Société Générale, Thales, le Cabinet d'avocat Gide Loyrette Nouel, Limagrain etc.*).

Chaque accord permet à des étudiants ou jeunes cadres d'entreprise de suivre une année de spécialisation en France de niveau Master 2 comprenant un stage de quatre à six mois en entreprise. A l'issue de son séjour en France, chaque boursier se voit proposer un poste à responsabilité dans l'entreprise qui l'a parrainé en Roumanie.

Ces programmes de bourses ont été imaginés afin de répondre aux besoins en formations spécifiques exprimés par les entreprises, chacune d'entre elles ayant ses objectifs stratégiques et sa politique de ressources humaines propre. Ils se caractérisent donc par leur souplesse.

En 2012, l'ambassade a élargi son partenariat avec les entreprises en offrant également des bourses cofinancées de niveau Doctorat.

Cette action conjointe ambassade/entreprise illustre la volonté du Ministère français des affaires étrangères de développer des programmes innovants permettant une meilleure interaction entre les milieux universitaire et économique. L'objectif est de promouvoir et de valoriser la formation de jeunes talents roumains francophones dans des domaines très pointus. Ces jeunes spécialistes pourront ensuite mettre leur expertise en pratique au sein d'entreprises françaises, dont les champs d'intervention sont au cœur des évolutions de l'économie roumaine.

Pour 2013-2014, l'ambassade cofinance 13 nouvelles bourses de niveau Master 2 (en partenariat avec Michelin, GDF-SUEZ, Dalkia, Renault, Lafarge, Pitechapps, Prutul, Expur, Agricesem, Limagrain) et 2 nouvelles bourses de niveau Doctorat (en partenariat avec la Collectivité territoriale de Corse et Thales France).

Au bilan, pour l'année 2013-2014, l'ambassade a engagé 25 bourses de niveau Master 2, 8 bourses doctorales dont 2 cofinancées, 4 bourses Copernic et 13 bourses de Master cofinancées. En marge de cela s'ajoute une dizaine d'autres bourses (bourse Prix du Jeune francophone, bourse de stage, etc.), généralement de courtes durées, accordées indépendamment des deux programmes précités. L'ambassade soutient au total près de 60 nouvelles bourses (tous niveaux, tous programmes et toutes disciplines confondues).

En outre, 10 bourses Eiffel (5 bourses de Master et 5 bourses de Doctorat) sont prises en charge directement par le Ministère des affaires étrangères, ce qui porte à 70 le nombre total de nouvelles bourses pour la Roumanie pour l'année universitaire 2013/2014.

3. Redynamiser les réseaux d'étudiants et diplômés et orienter les élites vers les études en France

La France souhaite amplifier vers ses établissements la mobilité des étudiants roumains en master II et en doctorat grâce à de nouveaux partenariats avec les entreprises, universités et institutions de recherche. L'objectif pour 2014 est de consolider les partenariats existants et d'accroître le nombre de bourses cofinancées.

L'ambassade souhaite élargir son public au-delà des étudiants des filières francophones et pénétrer le milieu universitaire à un niveau plus large. Pour cela, un concours scientifique sur le thème de l'environnement a été organisé en 2012 pour les étudiants roumains, francophones et non francophones. L'objectif est de développer la visibilité des coopérations universitaires et scientifiques au sein de l'ambassade de France.

Un autre objectif du poste consiste à créer un réseau en lien avec la plateforme France Alumni, qui sera en service dès 2015, et fournie par le Ministère français des Affaires étrangères et du Développement international, et ainsi à développer la visibilité du réseau d'anciens boursiers roumains en France. Ce réseau prestigieux, composé de cadres de haut niveau est le meilleur atout pour inciter les futures élites roumaines à se former en France.

4. Consolider les partenariats universitaires et scientifiques francophones

L'ambassade encourage également la formation des scientifiques autour des grands équipements de recherche. Un accord conclu en 2011 avec l'entreprise Thalès prévoit ainsi d'envoyer de jeunes chercheurs roumains dans les laboratoires français dans le cadre du projet européen ELI, concernant la fabrication du laser le plus puissant au monde. En 2014, d'autres partenariats sont à envisager avec les entreprises et les universités roumaines afin de financer des formations en direction des grands projets scientifiques roumains, la haute technologie et la physique avec le laser, l'environnement et les sciences humaines et sociales avec le développement du delta du Danube.

MAJ : le 17 octobre 2014

VI - Contacts utiles

Pôle des échanges universitaires et scientifiques Institut français de Roumanie

Bd. Dacia 77

020051, Bucarest – Roumanie

Tel : 0040 374 125 261

E-mail : justine.lacousse@diplomatie.gouv.fr/michel.roy@diplomatie.gouv.fr

www.institutfrancais-roumanie.com

Espace CampusFrance Roumanie

Bd. Dacia 77

020051, Bucarest – Roumanie

Tel : 0040 374 125 243

E-mail : bucarest@campusfrance.org

www.roumanie.campusfrance.org

Ministère de l'Éducation, de la Recherche et de l'Innovation

Str. General Berthelot 28-30

010168, Bucarest - Roumanie

Tel: 0040 21 405 62 00/ 405 63 00

www.edu.ro

Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)

Bureau Europe Centrale et Orientale

Bd.SchituMagureanu 1

Mezzanine, 050025, Bucarest - Roumanie

Tel : 0040 21 312 12 76

E-mail : europa-centrale-orientale@auf.org

www.europa-centrale-orientale.auf.org

CEPES – Centre Européen pour l'Enseignement Supérieur

Str. StirbeiVoda 39

010102, Bucarest - Roumanie

Tel : 0040 21 313 08 39

E-mail : library@cepes.ro

CEREFREA – Centre Régional Francophone de Recherches Avancées en Sciences Sociales

Str. Emile Zola 6

<http://cerefrea.eu/>

ANPCDEFP of Romania (Agence SOCRATES Roumanie)

Str. SerbanVoda 133
040205, Bucarest - Roumanie
Tel: 0040 21 265 428 911
E-mail : agentie@socrates.ro
www.anpcdefp.ro

ARACIS (Agence roumaine pour la garantie de qualité de l'enseignement supérieur)

Str. Spiru Haret 12
010176 Bucarest - Roumanie
Tel : 0040 21 206 76 00
www.aracis.ro

CNRED (Centre national pour la reconnaissance et l'équivalence des diplômes)

Str. Spiru Haret 12
010176 Bucarest - Roumanie
E-mail: cnred@medu.edu.ro
www.cnred.edu.ro

CNR – Conseil National des Recteurs

Bd. Marasti 59
011464, Bucarest – Roumanie
Tel : 0040 749 10 83 15
E-mail : office@cnr-romania.ro
www.cnr-romania.ro